



DATE DE PUBLICATION : 13 novembre 2017

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, second sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 17 octobre 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane MARTINAT, chef de Cabinet et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Dominique BOISSONADE, adjointe au chef de Cabinet, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 30 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités du Cabinet de la direction générale des Services à l'économie et du Réseau.

Cette délégation permanente recouvre également la signature des autorisations de conduite des chariots automoteurs et les habilitations électriques, dossiers dont le Cabinet assure le suivi administratif.

Fait à Paris, le 13 novembre 2017

Erick LACOURRÈGE